

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

C.24

Autorisation de Programme de Rénovation énergétique des bâtiments scolaires - Actualisation

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a autorisé la création de l'autorisation de programme de « Rénovation énergétique des bâtiments scolaires ».

Conformément au plan de sobriété énergétique adopté par la Ville en octobre 2022, un programme de rénovation énergétique des bâtiments scolaires a été décidé, consistant en des travaux d'isolation, de remplacement des huisseries et d'amélioration de la ventilation et des dispositifs de chauffage des bâtiments. A cette fin, dès le budget primitif 2023, une autorisation de programme consacrée à ce projet a été créée.

L'objectif poursuivi est de sanctuariser dans le budget un montant dédié afin de conduire ces travaux dans l'ensemble du parc des bâtiments scolaires sur 8 années.

Au vu de l'avancement des travaux, il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser l'autorisation de programme en actant le montant des dépenses réalisées au titre de ce projet et en redéployant les crédits de paiement sur les années à venir.

Le coût prévisionnel total de ce programme est estimé à 3 580 000 euros TTC.

Opération	Montant total TTC de l'AP
Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	3 580 000 € TTC

Exercices budgétaires	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Crédits de paiement	137 157 €	921 150 €	970 000 €	500 000 €	500 000 €	551 693 €	3 580 000 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à actualiser l'autorisation de programme relative à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires telle qu'elle figure ci-dessus ;
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites au titre de la présente autorisation de programme à hauteur du montant des crédits de paiement des exercices concernés ;
- Précise** que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 – Contre : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/03/2024

Le Secrétaire de séance
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

